

L'avis public à la concurrence du présent marché a fait l'objet d'une publication le 26/06/2019 sur [www.xmarches.fr](http://www.xmarches.fr) sous la référence 2019.21

**Pouvoir adjudicateur :**

Ville d'Épernay

7 bis avenue de champagne 51200 ÉPERNAY

[marches.publics@ville-epernay.fr](mailto:marches.publics@ville-epernay.fr)

Profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr>

Nature : Commune

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

**Objet du marché :**

Intitulé : 2019.21 Etude géotechnique G1 pour la construction de la passerelle passe-quartier en gare d'Épernay - Lot  
1 : Lot unique

Objet de la délégation : 2019.21 Etude géotechnique G1 pour la construction de la passerelle passe-quartier en gare d'Épernay

Type de marché : Services

Nomenclature (CPV) : 79311000-7 - Services d'études.

Lieu d'exécution : 51200 ÉPERNAY

**Critères d'attribution :**

Qualité 60 %

Prix des prestations 40 %

**Procédure :**

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

**Attribution du marché :**

Nombre d'offres reçues : 5

Date d'attribution : 26/06/2019

Montant final HT : 37 030 €

Opérateur économique attributaire :

**GEOTEC**

9 BOULEVARD DE L EUROPE - 21800 QUETIGNY

France

Mail : [agence-nordpicardie@geotec-sa.com](mailto:agence-nordpicardie@geotec-sa.com)

**Renseignements complémentaires :**

Renseignements pouvant être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : [greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr](mailto:greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr)

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

25, rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne

Téléphone : 0326668687

Courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr

**Introduction des recours :**

Délais de recours précontractuel : possibilité de l'introduire entre le début de la procédure de passation et la signature du marché et dans les quelques jours suivant la date de notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre ;

Délai applicable en cas de demande d'annulation d'un acte détachable du contrat : 2 mois à compter de la publication, de l'affichage ou de la notification de l'acte attaqué (articles L 521-1 et R 421-1 du Code de justice administrative) ;

Délai applicable pour un candidat non retenu en cas de demande d'annulation du marché lui-même : 2 mois à compter de la publication ou de l'affichage de l'avis de signature de ce marché

**Consultation du contrat :**

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultable (dans le respect des secrets protégés par la loi) :

Ville d'Épernay

7 bis avenue de champagne

51200 ÉPERNAY